

Une fiche utile pour le paramétrage de votre logiciel de paie

Cette fiche contient les informations dont vous aurez besoin pour :

- ▶ rattacher correctement tous les salariés d'un établissement à une caisse CIBTP dans son système de paie ;
- ▶ fiabiliser la déclaration des bases de cotisations légales et réglementaires de chaque salarié et de son ou ses établissements ;
- ▶ produire des DSN comportant toutes les données requises pour le calcul des droits congés de chaque salarié par la caisse et éventuellement contrôler leur contenu.

Nous vous conseillons de l'exploiter afin que votre déclaration soit fiable et aisément prise en compte par la caisse CIBTP.

Cette fiche de paramétrage concerne les entreprises affiliées à la caisse Congés BTP des Antilles et de la Guyane françaises, département de la Guadeloupe.

Pour une DSN de bonne qualité

- ▶ **Mettez à jour annuellement votre logiciel de paie**
- ▶ **Veillez au bon paramétrage des rubriques**, et notamment
 - . du code Caisse professionnelle de congés payés,
 - . du code de Base assujettie congés payés,
 - . du code Métier et du code Classification BTP de chaque salarié (*cf. annexes 1 et 2 de cette fiche*).
- ▶ **Consultez vos CRM sur votre Espace sécurisé ou sur Net-Entreprises**
 - . Il est obligatoire de corriger les anomalies bloquantes
 - . Il est également important de corriger les anomalies dites « non bloquantes » (ajustements de paramétrage, etc.)

Les fiches de paramétrage sont disponibles exclusivement au format PDF, en téléchargement **sur le site de votre caisse** ou à l'adresse suivante : Cibtp.fr/dsn/fiches-de-parametrage

BLOC 40 : CONTRAT

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER		
S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	OUVRIER 02 pour Artisan 07 pour Ouvrier qualifié et non qualifié y compris ouvrier agricole	ETAM 05 pour Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise...) 06 pour Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	CADRE OU IAC 03 pour Cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 pour Autres cadres au sens de la convention collective
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :	
		Bâtiment ou Travaux publics	Le code métier Bâtiment ou Travaux publics correspondant au salarié (cf. Annexes 1.a et 1.b)	
		Autre	AUTRE	
Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2333				
S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	OUVRIER 2328 pour Convention collective des ouvriers du bâtiment, des travaux publics de la Guadeloupe et dépendances	ETAM 3144 pour Convention collective ETAM du bâtiment et des travaux publics de la Guadeloupe	CADRE OU IAC Pas de convention collective départementale pour les cadres du BTP de la Guadeloupe. Renseigner la rubrique avec l'un des codes convention collective présents dans la table IDCC.
S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés <i>i</i> Le code caisse doit être identique pour tous les salariés déclarés dans la DSN. ⚠ VRP et mandataires sociaux : ne pas indiquer le code caisse.	Renseigner l'un des codes suivants : 36 pour la Caisse des congés payés du BTP des Antilles et Guyane, département de la Guadeloupe.		
Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2319				

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER	
S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	Renseigner le taux de DFS dont bénéficie éventuellement le salarié. Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2336	
S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :
		Bâtiment et Travaux publics	Le code classification BTP correspondant au salarié (cf. Annexe 2)
		Autre	AUT
		Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2332	

BLOC 51 : REMUNERATION

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.51.011	Type	Pour une rémunération due au titre de l'activité partielle, renseigner 019 pour <i>Heures d'activité partielle</i> . Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2334
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	A compléter avec le volume d'heures de chômage partiel.

BLOC 53 : ACTIVITE

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER						
S21.G00.53.001	Type	02 pour <i>Durée d'absence non rémunérée</i> si S21.G00.51.011 = 019						
S21.G00.53.002	Mesure	Volume exprimé en fonction de l'unité de mesure.						
S21.G00.53.003	Unité de mesure	<table border="1"> <thead> <tr> <th>OUVRIER</th> <th>ETAM</th> <th>CADRES ET IAC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i></td> <td>12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i> ou 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i></td> <td>12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i></td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour les salariés à temps partiel ou à temps partiel thérapeutique, renseigner : 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i></p>	OUVRIER	ETAM	CADRES ET IAC	10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i> ou 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i>
OUVRIER	ETAM	CADRES ET IAC						
10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i> ou 10 pour <i>heures</i> ou 21 pour <i>forfait heures</i>	12 pour <i>jours</i> ou 20 pour <i>forfait jours</i>						

BLOC 65 : AUTRE SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.65.001	Motif de suspension	602 pour <i>Chômage sans rupture de contrat</i> s'il s'agit d'une suspension de type chômage sans rupture de contrat de travail. Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2334
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	Il s'agit du premier jour de la suspension de l'exécution du contrat
S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	Dans le cas d'une suspension pour cause de chômage sans rupture du contrat de travail (code 025), il s'agit de la date de fin réelle de la suspension de l'exécution du contrat. Pour les autres motifs, il s'agit de la date de fin prévisionnelle de la suspension de l'exécution du contrat.

BLOC 78 : CODE DE BASE ASSUJETTIE

⚠ Il y aura autant de BLOCS 78 à déclarer qu'il y a de bases de cotisations à déclarer au titre du contrat de travail du salarié.

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	Si, au titre du contrat de travail (BLOC 40) pour le salarié (BLOC 30) déclaré en DSN, l'entreprise adhérente est assujettie à la cotisation Congés payés → renseigner 20 pour <i>Base brute de cotisation congés payés</i> Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2327 FNB → renseigner 36 pour <i>Base "A" de cotisations organisme professionnel BTP</i> Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2329 SEBTPG → renseigner 39 pour <i>Base "B" de cotisations organisme professionnel BTP</i> Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2329
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → indiquer le premier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le dernier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner pour chaque mois civil la base de cotisations à régulariser.
S21.G00.78.004	Montant	Renseigner le montant de la base de cotisations. Ce montant peut être positif, négatif ou nul.
S21.G00.78.006	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel la base de cotisations se rattache.

BLOC 81 : COTISATION INDIVIDUELLE

⚠ Ce bloc n'est à utiliser que si et seulement si l'entreprise adhérente bénéficie d'exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire au titre de la LODEOM.

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.81.001	Code de cotisation	En cas d'exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire au titre de la LODEOM, renseigner : 110 pour <i>Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 130% à 220%</i> 112 pour <i>Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 270%</i> 113 pour <i>Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 350%</i>

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
		Plus de précisions → FICHE CONSIGNE 2335

BLOC 86 : ANCIENNETE

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.86.001	Type	Pour déclarer l' ancienneté dans la profession du BTP → 02 pour <i>Ancienneté dans la branche professionnelle ou le secteur d'activité</i> . Pour déclarer l' ancienneté dans l'entreprise → 07 pour <i>Ancienneté dans l'entreprise</i> .
S21.G00.86.002	Unité de mesure	01 pour <i>Jours</i> 02 pour <i>Mois</i> 03 pour <i>Années</i>
S21.G00.86.003	Valeur	Renseigner la valeur de l'ancienneté dans l'unité de mesure précisée en S21.G00.86.002
S21.G00.86.005	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel l'ancienneté se rattache.

Annexe 1.a – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés du **Bâtiment**

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
A0000	Agenceur	A0100	Menuisier poseur	B0000	Agent de gardiennage	C0065	Technicien de maintenance
A0005	Carreleur	A0105	Menuisier autre	B0005	Agent de nettoyage	C0065	Technicien de maintenance
A0010	Charpentier bois	A0110	Métallier	B0010	Aide comptable	C0070	Technicien de méthodes
A0015	Charpentier métallique	A0115	Monteur d'échafaudage	B0015	Comptable	C0075	Technicien d'études
A0020	Conducteur de grue	A0120	Monteur en isolation thermique industrielle	B0020	Secrétaire	C0099	Technicien (1)
A0025	Conducteur d'engins	A0125	Monteur levageur	B0025	Secrétaire de direction	C0999	Agent de maîtrise (1)
A0030	Constructeur de sols industriels	A0130	Monteur poseur techniverrier	B0099	Employé (1)	D0000	Acheteur
A0035	Couvreur	A0135	Peintre décorateur	C0000	Acheteur	D0005	Chargé d'affaires
A0040	Dépanneur équipements techniques	A0140	Peintre ravaleur	C0005	Aide conducteur de travaux	D0010	Conducteur de travaux
A0045	Électricien	A0145	Peintre autre	C0010	Assistant chef de chantier	D0015	Dessinateur projeteur
A0050	Enduiseur façadier	A0150	Plâtrier plaquiste	C0015	Chef d'atelier	D0020	Directeur commercial
A0055	Étancheur	A0155	Plâtrier staffeur	C0020	Chef de chantier	D0025	Directeur d'agence
A0060	Frigoriste	A0160	Préparateur en démolition	C0025	Commis	D0030	Directeur régional
A0065	Installateur chauffage, climatisation, ventilation	A0165	Ramoneur - fumiste	C0030	Conducteur de travaux	D0035	Gérant
A0070	Installateur sanitaire	A0170	Serrurier	C0035	Dessinateur	D0040	Ingénieur commercial
A0075	Maçon bancheur	A0175	Solier moquettiste	C0040	Magasinier	D0045	Ingénieur des méthodes
A0080	Maçon briqueteur	A0180	Storiste	C0045	Métreur	D0050	Ingénieur d'étude de prix
A0085	Maçon coffreur	A0185	Tailleur de pierre	C0050	Projeteur	D0055	Ingénieur d'études techniques
A0090	Maçon autre	A0190	Conducteur de véhicules	C0055	Technicien commercial	D0099	Ingénieur (1)
A0095	Menuisier fabricant	A0099	Ouvrier (1)	C0060	Technicien de chantier	D0999	Cadre (1)

(1) Métier ne figurant pas dans la table.

Annexe 1.b – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés des **Travaux publics**

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
OUVRD	Ouvrier VRD (voirie et réseaux divers)	CONOM	Constructeur d'ouvrages d'art métalliques
CONPL	Conducteur poids lourd	MENER	Monteur en réseaux d'énergie (aériens, souterrains, éclairage public ...)
CONEG	Conducteur d'engins (tractopelle, manipelle, ...)	MOCOM	Monteur en réseaux de communication
GRUTI	Grutier (à tour et grue mobile)	CANAL	Canalisateur (assainissement, eau potable, gaz)
GEOTP	Géomètre - topographe	POVOI	Poseur de voies
MECAN	Mécanicien (chantier ou d'entretien)	TPAUT	Autres métiers ouvriers n'entrant pas dans les rubriques précédentes : sondeur, sondeur-foreur, scaphandrier, conducteur d'engins spéciaux (fondations, battage, dragage...), cordistes,
SOUDE	Soudeur	TECHN	Technicien
COROU	Constructeur de routes (chaussées en enrobés [finisseur], chaussées à base d'émulsion [répandeuse], chaussées à base de béton [slip-form])	CCHAN	Chef de chantier
ENGRO	Conducteur d'engins (de travaux routiers : slip-form, finisseur, répandeuse, ...)	CONTR	Conducteur de travaux
OPCEN	Opérateur de centrale (béton, enrobage, émulsion...)	ADMIN	Administratif
TERRA	Terrassier	COMME	Commercial
MINEU	Mineur	INGTP	Ingénieur des TP
CONOA	Constructeur d'ouvrages d'art béton armé (maçon-coffreur, coffreur-bancheur, maçon-finisseur, maçon-ferrailleur...)	CDIVE	Autres cadres et IAC

Annexe 2 – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041

Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers** (convention collective **2328**)

CODE	LIBELLE
OE1	Ouvrier d'exécution position 1
OE2	Ouvrier d'exécution position 2
OP1	Ouvrier professionnel position 1
OP2	Ouvrier professionnel position 2
CP1	Compagnon professionnel position 1
CP2	Compagnon professionnel position 2
MO	Maître ouvrier
CE1	Chef d'équipe position 1
CE2	Chef d'équipe position 2

Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM** (convention collective **3144**)

CODE	LIBELLE
A	ETAM niveau A
B	ETAM niveau B
C	ETAM niveau C
D	ETAM niveau D
E	ETAM niveau E
F	ETAM niveau F
G	ETAM niveau G
H	ETAM niveau H

Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres**

CODE	LIBELLE
IAC	Ingénieur assimilé cadre
ING	Ingénieur